



COLLOQUE

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS LES CONTRATS DE VILLE

26 NOVEMBRE 2015 - PANTIN



WWW.CNFPT.FR
RUBRIQUE MANIFESTATIONS

PROGRAMME

CO-ORGANISÉ PAR :



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS LES CONTRATS DE VILLE

Jeudi 26 novembre 2015

9h00 : Accueil

09h30 : Ouverture institutionnelle

L'animation des plénières sera effectuée par Emmanuel BERTIN, directeur du service politique de la ville, ville de Metz et Flor EGAS, chargée de mission, Défenseur des Droits.

10h00 - 11h15

« La lutte contre les discriminations dans les contrats de ville, où en est-on ? »

L'objectif est de proposer un premier état des lieux de la prise en compte de la lutte contre les discriminations dans les « nouveaux » contrats de ville. Chacun des partenaires associés au colloque livrera son analyse de l'état d'avancement observé à la date du séminaire.

Intervenant.e.s :

Frédéric Callens, Chef de bureau de la prévention et de la lutte contre les discriminations, CGET

Emilie Arnoulet, Chargée de mission PRILDE, ARIFOR et Murielle Maffessoli, Directrice de l'ORIV, membres du réseau RECI

Khalid Ida-Ali, Président de l'IRDSU

11h15 - 12h45

« Des territoires en action(s) »

L'objectif est de rassembler autour d'une table ronde les différents acteurs locaux concernés par la problématique de la prise en charge des situations de discrimination dans les territoires pour donner à voir des expériences, des réussites, des difficultés, des modes divers de prise en compte de la question des discriminations.

Des collectivités et acteurs concernés témoigneront de la mise en œuvre de leur expérience, des obstacles rencontrés et des leviers d'action.

12H45 - 14h00 : Cocktail déjeunatoire

14h - 16h30

Ateliers « De l'intention à la mise en œuvre »

Déroulement des ateliers

Il est proposé 4 ateliers se déroulant en parallèle, dans une dynamique souhaitée d'échanges entre participants, de co-construction de réponses, de partage d'outils et de ressources pour la suite.

Chaque atelier sera ouvert par une intervention d'une collectivité territoriale venant livrer sa vision du sujet permettant de « déclencher » la réflexion. Le travail se poursuivra sur la base de méthodes pédagogiques innovantes.

Atelier 1 : « Accompagner les personnes victimes de discrimination : une responsabilité pour rendre effectif l'accès au(x) droit(s) »

En matière d'accompagnement des personnes discriminées, un double constat peut aujourd'hui être tiré de l'observation dans les territoires : des voies de recours légales et des ressources locales en faveur des victimes existent, pourtant ces dernières n'y font pas (ou peu) appel. Plusieurs raisons peuvent être avancées : défiance vis-à-vis des acteurs institutionnels, méconnaissance de la chaîne du droit, prise en compte insuffisante de leur parole.

Comment faire en sorte de créer, proposer et impulser un véritable accès au droit au service des victimes de discrimination ? Quels sont les leviers et les ressources à mobiliser ? Comment passer de l'écoute, de la compréhension à la résolution concrète des situations discriminatoires et à la réparation des préjudices subis ? Comment rétablir ou consolider les liens entre les personnes discriminées, les associations et institutions ?

Atelier 2 : « Décrypter le système d'acteurs : identifier des alliés pour construire une stratégie »

La mise en œuvre du contrat de ville s'inscrit dans un paysage particulièrement complexe : multiplicité des échelles et des niveaux d'intervention, diversité des acteurs, des axes de travail et des objectifs poursuivis, combinaison de dimensions thématiques et transversales...

Dans ce contexte, et en s'appuyant sur le système d'acteurs existant, les expériences montrent que l'on peut trouver les « leviers » en termes de personnes ressources et d'opportunités pour engager un travail sur la lutte contre les discriminations : comment faire ? Sur quels acteurs s'appuyer ? Comment construire des alliances ?

Atelier 3 : « Rendre concrète l'approche intégrée : la lutte contre les discriminations au fil de l'action »

Désormais, la lutte contre les discriminations constitue un axe transversal des contrats de ville. De ce fait, elle ne peut (et ne doit pas) se résumer à de simples mots ou de grandes intentions mais doit se traduire par des actions visant l'égalité de traitement dans tous les domaines de la vie (l'emploi, le logement, la santé,

l'éducation, les services publics...). Les politiques sectorielles doivent être mobilisées pour atteindre cet objectif.

Et si nous faisons de son inscription dans les contrats de ville une occasion de convaincre de l'intérêt de rendre visible la lutte contre les discriminations et ses réalisations, de donner envie aux professionnels d'en faire un réflexe, de « chausser les lunettes de la lutte contre les discriminations » au quotidien ... de porter ensemble et de faire vivre une approche intégrée de cette question ?

Atelier 4 : « S'appuyer sur la participation citoyenne : ouvrir de nouvelles voies pour la lutte contre les discriminations »

La volonté de renforcer l'expression et la participation citoyennes est un élément central de la réforme de la politique de la ville. Comment cette nouvelle donne peut-elle croiser les préoccupations des acteurs de la lutte contre les discriminations ? Comment favoriser l'expression et l'action citoyenne comme levier de reconnaissance de la lutte contre les discriminations ? Quelle prise en compte de la parole des personnes, des victimes ?

16h30

**Restitution du colloque autour d'un temps de convivialité par
" ZèdeGRAFIK (l'illustration pour le dire) "**

A l'occasion de ce colloque, le CNEPT met en place des webinaires (formation à distance accessible en vous connectant simplement sur ordinateur). Ces modules à distance permettront d'aborder la lutte contre les discriminations sous l'angle juridique et sociologique pour un public de non-spécialistes. Les webinaires seront interactifs et participatifs, animés par un coorganisateur du colloque.

Approche juridique de la discrimination

Défenseur des Droits : Romain Blanchard et Sophie Pisk.

O Date : **Mardi 17 Novembre de 9h - 10h30**

Approche sociologique de la discrimination : effets sur le vécu des « victimes » et impacts sur les pratiques professionnelles

Réseau RECI : Emilie Arnoulet, Gaëlle Donnard et Murielle Maffessoli

O Date : **Vendredi 20 Novembre de 9h30 - 11h00**

Une fois inscrit au colloque du 26 novembre, un lien Internet pour vous connecter directement aux webinaires vous sera envoyé.



INSCRIPTION EN LIGNE

Cliquer sur : <https://inscription.cnfpt.fr/>

Code action : PREDI 001

Assurez-vous au préalable que votre collectivité a créé son compte collectivité.

Pour ce faire, rapprochez-vous de votre service formation.

☐ Sinon, seulement si votre collectivité **n'a pas créé son compte collectivité** : Remplissez ce bulletin d'inscription papier ci-dessous et assurez-vous d'indiquer **une adresse mail lisible et valide**. En effet, la convocation s'effectuera uniquement par mail :

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner par courrier, mail ou fax,

à l'attention de Sandrine GRECO sandrine.greco@cnfpt.fr

CNFPT – INSET de Dunkerque,

Halle aux sucres – Môle 1

9003 route du quai Freycinet 3

BP 5251 – 59379 DUNKERQUE CEDEX 1

Fax : 03 28 66 07 72 - Tél : 03 28 51 32 36

**Colloque « La lutte contre les discriminations dans
les contrats de ville »**

Le jeudi 26 novembre 2015 à Pantin

Code action : PREDI 001

Madame ☐ Monsieur ☐

Nom : Prénom :

Tél. : Mail :

Adresse personnelle :

..... Date de naissance :

Collectivité / Employeur / Structure :

Adresse professionnelle :

Fonction et Service : Grade :

Le choix des ateliers se fera ultérieurement

Sera présent au déjeuner

☐ Oui

☐ Non

Signature du stagiaire

Signature de l'employeur

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique qui a été régulièrement déclaré conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978. Elles sont utilisées exclusivement par le CNFPT pour assurer le suivi de votre demande d'inscription à un stage, et vous informer le cas échéant sur des actions de formation susceptibles de vous intéresser. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification et de retrait des données qui vous concernent, en adressant votre demande à : CNFPT- INSET de Dunkerque – Halle aux sucres – Môle 1 – 9003 route du quai Freycinet 3 – BP 5251 - 59379 DUNKERQUE CEDEX 1

INFORMATIONS PRATIQUES

Le lieu de formation vous sera précisé lors de l'envoi de votre convocation.

Pour les agents territoriaux

Valorisables dans votre parcours de professionnalisation, les formations sont accessibles **SANS FRAIS D'INSCRIPTION**.
Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge des participants.
Le déjeuner est organisé collectivement et pris en charge par l'INSET.

Pour les non territoriaux,

En vertu de l'Article 3 de la délibération n°11/148 du CA du CNFPT du 14 décembre 2011, pour les personnes qui ne relèvent pas de la compétence du CNFPT (agents titulaires de la fonction publique territoriale ou autres agents publics territoriaux), un droit d'inscription de 150 € incluant frais pédagogiques et déjeuner sera demandé.
Le bulletin d'inscription vaut BON DE COMMANDE.

BON DE COMMANDE (POUR LES NON TERRITORIAUX UNIQUEMENT)

Ce bulletin vaut BON DE COMMANDE.

Le règlement se fera, à réception d'un titre de recettes, par mandat administratif, chèque ou virement bancaire.

Soit : 150 € x 1 jour = 150 €

Le désistement d'un stagiaire dans un délai inférieur à 15 jours francs avant la date de début de la session entraîne le paiement intégral des frais de formation.

Date de la commande :

**Signature et cachet
de l'autorité habilitée**

Nom et qualité du signataire

Le CNFPT facilite l'accueil des personnes en situation de handicap dans les sessions de formation qu'il propose.
Merci de bien vouloir nous faire part, d'éventuels besoins d'adaptation afin de préparer au mieux votre accueil en formation.

Contact inscription : sandrine.greco@cnfpt.fr – Tél 03 28 51 32 36 – Fax 03 28 66 07 72